



GEF/ME/C.40/03
25 avril 2011

Réunion du Conseil du FEM
24-26 mai 2011
Washington

Point 7 de l'ordre du jour

REPONSE DE LA DIRECTION AU COMPTE-RENDU ANNUEL
DES EXAMENS DE PORTEFEUILLES-PAYS (2011)

(Document préparé par le Secrétariat du FEM)

REPONSE DE LA DIRECTION AU COMPTE-RENDU ANNUEL DES EXAMENS DE PORTEFEUILLES-PAYS (2011)

1. Le Secrétariat se réjouit de la parution du quatrième Rapport de l'examen annuel des portefeuilles-pays (2011) préparé par le Bureau de l'évaluation du FEM. Ce compte-rendu présente et décrit le nouveau cycle pluriannuel des examens de portefeuilles-pays pendant FEM-5, rend compte des progrès accomplis à ce jour dans les examens des portefeuilles des pays de la région des Antilles orientales, du Nicaragua et du Brésil, et résume les principales conclusions tirées de deux études de portefeuilles-pays finalisées cette année (Salvador et Jamaïque).
2. Le Secrétariat se félicite également de la collaboration avec le bureau indépendant de l'évaluation du PNUD et soutient la recommandation appelant, pour FEM-5, à la poursuite du travail d'évaluation nationale effectuée conjointement et/ou en coordination avec les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution du FEM, ou avec des institutions nationales indépendantes ayant des compétences reconnues en matière d'évaluation et d'environnement.
3. Le Secrétariat se réjouit qu'en termes de résultats, le Bureau de l'évaluation ait conclu que l'aide du FEM au Salvador et en Jamaïque a eu des effets positifs sur l'environnement mondial dans tous les domaines d'intervention. Le Secrétariat note également que les perspectives de viabilité à long terme et de transposition à plus grande échelle de ces effets sont mitigées. Il serait utile de mener une analyse approfondie de la question de la viabilité pour mieux comprendre les causes profondes de l'existence ou de l'absence de résultats, et de la possibilité ou de l'impossibilité de les transposer à plus grande échelle pour des projets donnés.
4. Le Secrétariat se félicite des conclusions selon lesquelles l'aide du FEM a contribué au développement des capacités dans ces deux pays et qu'elle a été pertinente du point de vue de leurs objectifs et priorités en matière environnementale ainsi que des efforts qu'ils ont engagés pour remplir leurs obligations en application des instruments internationaux dont ils sont signataires. Le Secrétariat note également que l'une des limites des études de portefeuilles-pays est l'absence d'une stratégie du FEM fixant, pour le pays ou le portefeuille considéré, les résultats escomptés à l'aide d'objectifs, d'indices et d'indicateurs de résultat à l'échelle d'un programme. Le Secrétariat reconnaît que le processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN), outil résultant des Recommandations pratiques pour FEM-5, est susceptible d'améliorer la situation à l'avenir.
5. Le Secrétariat se réjouit aussi de la conclusion selon laquelle l'efficacité de la préparation des projets s'est globalement améliorée dans ces deux pays depuis peu. Cette conclusion confirme l'amélioration déjà constatée au niveau du portefeuille du FEM entre FEM-3 et FEM-4.
6. Le Secrétariat note que certains projets du FEM ont connu des retards lors de leur application. Le Secrétariat prend également bonne note de la conclusion selon laquelle les procédures de nombreuses Entités d'exécution du FEM peuvent ne pas être adaptées à des petits pays aux ressources limitées, ce qui pourrait indiquer qu'une plus grande souplesse est nécessaire. Bien que cela soit un sujet d'inquiétude, le Secrétariat est conforté par le fait que certaines possibilités d'amélioration des procédures ont déjà été proposées suites à des évaluations réalisées par les Entités d'exécution et des examens des activités du FEM.